

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné Monsieur BERNASCONI Vincent  
Agissant en qualité de Président  
Pour le compte de la Société CONEXIA SECURITE

Atteste sur l'honneur,

- a) Détenir l'approbation préfectorale, autorisation d'embauche définitive, pour chaque personnel de surveillance et de gardiennage embauché par notre entreprise.
- b) Ne pas avoir fait l'objet] depuis moins de cinq ainsi d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-11 le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-21 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 4418, l'article 441-9 et l'article 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne;
- d) Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- e) Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- g) Ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
- h) Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;
- i) Être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

A Limay, le 02 Mars 2021

Signature

CONEXIA SECURITE, SAS au capital de 150 000.00 euros

Siège : 8, Rue de Paris - 78520 LIMAY

Sud : 421 av. Clément Ader 84140 MONTFAVET

Tél : 0811 030 357 - Fax : 01 34 77 56 09 - contact@consylia.fr

SAS au capital 150 000 € - RCS Versailles 505 077 024 - Autorisation d'exercer AUT-078-2112-10-14-20130339648 - Police d'assurance MMA PRO n° A144629741